

TARIFS DES FRAIS DE SCOLARITE

Le présent **règlement financier** définit les modalités de contribution des familles aux frais de scolarité et aux services proposés par l'établissement.

1. CONTRIBUTION DES FAMILLES

<i>Quotient Familial : le revenu imposable divisé par le nombre de parts du foyer fiscal.</i>	<i>Tarif mensuel 1 enfant</i>	<i>Tarif mensuel 2 enfants</i>	<i>Tarif mensuel 3 enfants</i>
<i>Tranche 1 : Quotient Familial < 6 000 €</i>	37 €	65 €	83 €
<i>Tranche 2 : 6 001 € < Quotient Familial < 10 000 €</i>	39 €	69 €	90 €
<i>Tranche 3 : Quotient Familial > 10 001 €</i>	43 €	76 €	95 €

2. FORFAIT DEMI-PENSION : Contribution des familles + repas de cantine (5,15 € le repas)

Le **forfait demi-pension** est de **74 €** par mois et par enfant sur 10 mois, il comprend un repas végétarien par semaine.

<i>Quotient Familial : le revenu imposable divisé par le nombre de parts du foyer fiscal.</i>	<i>Tarif mensuel 1 enfant</i>	<i>Tarif mensuel 2 enfants</i>	<i>Tarif mensuel 3 enfants</i>
<i>Tranche 1 : Quotient Familial < 6 000 €</i>	111 €	213 €	305 €
<i>Tranche 2 : 6 001 € < Quotient Familial < 10 000 €</i>	113 €	217 €	311 €
<i>Tranche 3 : Quotient Familial > 10 001 €</i>	117 €	224 €	317 €

3. EXTERNE

5,45 € le repas occasionnel. Les repas de cantine sont facturés au mois.

4. GARDERIE-ETUDE

Garderie de 7h30 à 8h20 : 1 € par matin par enfant

Etude de 17h à 17h45 : 2,50 € par soir par enfant

Garderie de 17h00 à 18h30 : 2,50 € par soir par enfant

Etude + Garderie : 3,30 € par soir et par enfant

Ecole La Salle Notre Dame
Etablissement Privé Sous Contrat
9 rue Saint Fris 32140 MASSEUBE

Courriel : notredame.masseube@free.fr - Tél. 05 62 66 01 80
N° SIRET : 777 0156 11000 18001 – Code APE : 8520Z



5. CONTRIBUTION FOURNITURES PEDAGOGIQUES

La **contribution fournitures pédagogiques** permet de garantir à chaque élève des conditions d'apprentissage de qualité, en mettant à disposition des ressources adaptées et renouvelées tout au long de l'année : 35.00 € par an, par enfant.

6. FORFAIT SORTIES

Le **forfait sorties** correspond aux sorties et visites, réalisées tout au long de l'année, avec guide et/ ou intervenant et incluant également la part dédiée transport : 38€ par an, par enfant.

7. COTISATION APEL (Association des Parents de l'Enseignement Libre)

L'**APEL** contribue à la vie de l'école et aide au financement des projets pédagogiques portés par les enseignants. La cotisation annuelle par famille est de 22.50 €.

8. MODALITÉS DE PAIEMENT

La **facturation est établie sur 10 mois**, de septembre à juin.

Les règlements peuvent s'effectuer :

- par prélèvement automatique (mode de paiement privilégié)
- par virement bancaire
- exceptionnellement par chèque

Un échéancier est mis en place en début d'année scolaire.

Le prélèvement automatique est effectué mensuellement, à date fixe.

Retards de paiement :

En cas de retard, un rappel sera adressé à la famille. Sans régularisation, l'établissement se réserve la possibilité d'appliquer des frais de gestion, et d'engager toute démarche nécessaire au recouvrement.

En cas de difficulté financière, les familles sont invitées à prendre contact avec l'établissement afin d'étudier une solution adaptée.

9. DONS

Les dons peuvent être réalisés par les familles, proches, amis ou entreprises.

Avantage fiscal particuliers : réduction de 66 %. Exemple : don 100 € → coût réel 34 €.

Avantage fiscal entreprises : réduction de 60 %. Exemple : don 500 € → coût réel 200 €.

Il vous suffit de faire un virement au Campus St Christophe en précisant « Don pour Ecole La Salle Notre-Dame »

Un reçu fiscal est délivré pour tout don.

10. DISPOSITIONS FINALES

L'établissement se réserve la possibilité d'ajuster les tarifs en fonction de l'évolution des charges et du contexte économique.

Toute modification fera l'objet d'une information préalable aux familles.